

FERMES PÉDAGOGIQUES

La ferme pédagogique "Bienvenue à la ferme" est une exploitation agricole qui a pour objectif d'accueillir des groupes d'élèves dans le cadre d'activité scolaire ou extra-scolaire (centres de loisirs). Elle est gérée par un agriculteur ou une agricultrice répondant aux conditions d'immatriculation à la Mutualité Sociale Agricole fixées par les articles L 722-1 et s du code rural.

CONDITIONS DE REUSSITE DU PROJET

CONTEXTE LORRAIN

| | |
|---------------------------------|--|
| <p>Compétences</p> | <ul style="list-style-type: none"> • L'agriculteur doit suivre une formation spécifique "Fermes Pédagogiques" proposée par le relais départemental Agriculture et tourisme des Chambres d'Agriculture. Elle est obligatoire • Compétences requises : sens de l'animation et de l'accueil |
| <p>Equipement</p> | <p>La ferme pédagogique doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir offrir un local pour accueillir les groupes, ainsi qu'un point d'eau potable et un coin toilette (wc et lavabo). • L'agriculteur doit disposer d'une trousse à pharmacie pour les soins d'urgence |
| <p>Période d'accueil</p> | <p>Saisonnier,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les accueils de classes se font en avril, mai, juin principalement. • Les centres aérés en juillet et août • Autres publics : toute l'année |



En Lorraine, les Chambres départementales d'Agriculture ont développé leur réseau de Fermes Pédagogiques- ou de Découverte de la marque collective Bienvenue à la ferme, en 1996 pour la Moselle, en 2003 pour les Vosges et la Meurthe et Moselle et en 2005 pour la Meuse. En 2007, le réseau lorrain est constitué d'environ 50 fermes pédagogiques. Fermes proposant des ateliers pédagogiques basés sur les productions animales ou végétales qui permettent une sensibilisation à l'environnement. Les 4 départements travaillent étroitement avec les Inspections Académiques et certains d'entre eux ont signé une convention (c'est le cas, de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Meuse ?).

CLIENTÈLE CIBLÉE

| Clientèle | Saison | Formules d'accueil | Thèmes |
|--|---|--|---|
| Ecoles : maternelles, primaires | D'avril à juin plus rarement en automne | A la ½ journée ou journée avec ou sans goûter | Découverte de la ferme et du métier d'agriculteur |
| Collèges | Toute l'année scolaire | ½ journée | Environnement et développement durable |
| Centre de loisirs et de vacances | Vacances scolaires | Plutôt à la journée | Découverte ludique de la ferme : jeu de piste, jeu de l'oie... |
| Centres sociaux | Mercredis et week-end | ½ journée et journée | Découverte ludique de la ferme |
| Autres publics : handicapés, I.M.P.R.O | Toute l'année | Partenariat, convention sur l'année. Exemple, 1 h par semaine par petit groupe de 3 ou 4 enfants ou autres formules à développer | Activités socialisatrices, et répétitives : nourrir les animaux, atelier de jardinage... |
| 3 ^{ème} âge | Printemps - été | ½ journée ou après midi avec goûter | Activités liées à la gastronomie, aux animaux, à la mémoire : retrouver les gestes d'autrefois... |

RÈGLEMENTATION

☛ Demande d'autorisation d'ouverture auprès du Maire de la commune concernée au moment de la demande de permis de construire ou lors d'aménagement. Le Maire demande le passage de la commission de sécurité tous les 5 ans.

☛ La sécurité :

Dans salle d'accueil :

La ferme pédagogique entre dans la catégorie des établissements classés E.R.P (établissement recevant du public) 5^{ème} catégorie, ce qui implique le passage de la commission de sécurité. Il faut respecter les principes suivants :

- . passage dégagé pour l'évacuation du public, les consignes d'évacuation doivent être affichées
- . installation dans la salle d'un extincteur à eau pulvérisée à faire vérifier régulièrement
- . signalisation de la sortie de secours avec un bloc lumineux
- . conformité des installations électrique et de chauffage (avec attestation des installateurs)
- . isolation du local chaufferie (résistance au feu)
- . rangement des produits à risque dans une armoire fermée
- . téléphone à proximité (pour prévenir les secours en cas de besoin)

Sur la ferme : machinismes et installations agricoles : le danger des machines agricoles doit être anticipé par le responsable de la ferme pédagogique, soit en stoppant les machines au moment des visites, soit en interdisant aux visiteurs l'accès des lieux dangereux. Un diagnostic des dangers de la ferme peut être demandé au Service Prévention de la M.S.A

Sur l'élevage : le responsable de la ferme pédagogique doit se rapprocher des services vétérinaires départementaux pour garantir son établissement au regard de la brucellose, de la tuberculose et des autres maladies contagieuses. Les animaux malades doivent être isolés.

- ☛ Déclaration auprès de votre assureur : responsabilité civile et intoxication alimentaire (dans le cas où vous servez un goûter)
- ☛ Demande de permis de construire à partir du moment où vous changez la destination des locaux. L'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire dans le cas d'une construction neuve.

FONCTIONNEMENT

Déroulement d'un accueil de classe :

- Entretien préalable entre l'instituteur (trice) et l'agriculteur (trice) : rencontre sur la ferme de préférence,
- Définition des objectifs de la visite : acquisitions de connaissances et de développement des compétences ; projet axé sur les manifestations de la vie végétale ou animale ; sensibilisation à l'environnement géographique, économique et socioculturel.
- Définition des ateliers pédagogiques adaptés au cycle scolaire des enfants avec l'organisation adéquate. Elaboration d'un programme de une ou plusieurs visites sur l'année scolaire réparties dans le temps avec une évolution pédagogique.
- Possibilité d'intervention de l'agriculteur dans la classe avant la visite :
Objectif : sensibiliser les enfants et les préparer aux ateliers pédagogiques qui seront mis en place durant la visite de la ferme.
- Accueil de classe sur la ferme :
 - . énoncer les règles de sécurité (respect des animaux, comportement à adopter, règles de sécurité...)
 - . se limiter à un groupe de 30 élèves, au-delà une organisation spécifique aura été prévue au cours de l'entretien avec l'instituteur (ateliers tournants plusieurs animateurs)
 - . vérifier le nombre d'accompagnateurs qui encadrent les enfants
 - . possibilité de proposer un goûter
 - . donner aux enfants un souvenir de leur visite : petites choses ramassées tout au long de la visite (plumes, épis de blé, fleurs des champs, paille, foin, graines etc...)
- Bilan de la visite : à la fin de chaque visite, prendre le temps d'une évaluation qui portera d'une part sur les objectifs pédagogiques (connaissances acquises, attrait des activités, clarté des explications...)

Travail en réseau :

- les Relais Agriculture et tourisme des Chambres d'Agriculture organisent des rencontres départementales et régionales pour mesurer l'évolution de cette prestation et réfléchir à l'accueil d'autres publics dans les fermes pédagogiques.

INVESTISSEMENT

Exemple d'investissement pour une structure accueillant tout public toute l'année : scolaires, centres aérés, handicapés...
Création d'une salle pouvant accueillir 50 enfants, d'un bloc sanitaire (accessibilité personnes à mobilité réduite), mobilier...

Montant des dépenses : environ 15 000 €

TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail est assez important. Ci-dessous évaluation du temps de travail pour plusieurs formules d'accueil et nombre de classes accueillies.

| Formules d'accueil | Nombre de classes | Main d'oeuvre | | Avec goûter | Sans goûter | Nombre d'heures effectuées |
|--------------------|-------------------|---------------|---------|-------------|-------------|----------------------------|
| | | matin | A-midi | | | |
| A la journée | 2 classes | 2 pers. | 2 pers. | X | | 15 h |
| A la journée | 1 classe | 2 pers. | 1 pers. | X | | 12 h |
| A la journée | 2 classes | 2 pers. | 2 pers. | | X | 11 h |
| A la journée | 1 classe | 2 pers. | 1 pers. | | X | 8 h |
| A la demi-journée | 2 classes | 2 pers. | | X | | 7 h |
| A la demi-journée | 1 classe | 2 pers. | | | X | 5 h |
| A la journée | Petit groupe | 1 pers. | 1 pers. | | | 8 h |
| A la demi-journée | Petit groupe | 1 pers. | | | | 4 h |

AIDES FINANCIÈRES

- Aides directes aux écoles :

88 : participation du Conseil Général des Vosges pour le transport des écoles dans le cadre du dispositif Fermes Pédagogiques inscrit dans la plate forme d'éducation à l'environnement et au développement durable (projet à monter auprès de l'Inspection Académique des Vosges)

54 :

55 :

57 :

- Aide directe aux agriculteurs :

Aide régionale pour les activités d'agritourisme et d'accueil : gros œuvre et aménagement intérieur, matériels spécifiques à l'activité. Taux de base 20 % plafonné à 20 000 € avec un seuil minimum d'investissement de 4000 €. Majoration supplémentaire pour l'AB (10 %), zone de montagne ou démarche collective (5%) majoration CUMA (5 %). Seuil d'éligibilité applicable à cet atelier : chiffre d'affaires représentant 20 % du chiffre d'affaires total ou supérieur à 15 000 € ou occupant un trois quart temps ou un quart temps pour l'agritourisme. Contact : Chambre d'Agriculture du département concerné.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Analyse économique pour l'accueil de 1400 enfants/an (scolaires et autres publics)

| Produits | | Charges | |
|--------------|-------------------|---|-------------------|
| Animations | 6 043,30 € | <u>Charges opérationnelles :</u> | |
| Goûters | 1 459,50 € | Assurances | 204,00 € |
| | | Publicité | 215,00 € |
| | | Eau | 77,00 € |
| | | E.D.F | 190,00 € |
| | | Téléphone, P.T.T | 54,00 € |
| | | Fournitures, petit matériel... | 868,80 € |
| | | Produits alimentaires | 775,00 € |
| | | Amortissement salle + sanitaires (investissement environ 15 000 € sur 12 ans) | 1 204,95 € |
| Total | 7 502,80 € | Total | 3 588,75 € |

Marge brute : Produits – Charges : 3 914,05 €

FORMATIONS

- Formation initiale spécifique obligatoire organisée par les Relais départementaux des Chambres d'Agriculture de Lorraine : 4 journées minimum obligatoires pour l'agriculteur, le conjoint, le ou les enfants travaillant sur l'exploitation et assurant le suivi des groupes.
- La Bergerie Nationale de Rambouillet – Département Tourisme Rural et Education à l'Environnement – Parc du Château – 78 Rambouillet. Tél. : 01 61 08 68 11 – Fax : 01 61 08 68 75 – E-mail : ae.fermepeda.bn@educagri.fr
- C.F.P.A de Châteaufarine – 10, rue François Villon – B.P 65809 – 25058 Besançon cedex 5 . Tél. : 03 81 41 96 40 – Fax : 03 81 41 96 50 – E-mail : cfppa.chateaufarine@educagri.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fiche réalisée avec les informations de :

Pascale MICLO, Responsable Tourisme à la Chambre d'Agriculture des Vosges à Épinal

Eliane ZIMMER-LEDUC, Conseillère en Tourisme Rural à la Chambre d'Agriculture des Vosges

Adresses utiles :

Chambre d'Agriculture

88 – Relais Agriculture et Tourisme – 17, rue André Vitu – 88 026 – ÉPINAL CEDEX 6 t2L / 03 29 29 23 53 6 Fax : 03 29 29 23

73 – e-mail : eliane.zimmer@vosges.chambagri.fr

54

55

57

Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine

Service documentation des Chambres d'Agriculture

88 - . Tél. : 03 29 29 23 23 - E-mail : elisabeth.charee@vosges.chambagri.fr

54 –

55 –

57 –

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture – Réseau national "Bienvenue à la ferme" – 9, avenue Georges V – 75008

PARIS. Tél. : 01 53 57 11 44 – E-mail : bienvenue-a-la-ferme@apca.chambagri.fr

Inspection Académique :

88 - 17, rue Antoine Hurault – 88000 Épinal – Tél. : 03 29 64 80 80 .

54 -

55 -

57 –

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports :

88 – 31, bis avenue des Templiers – 88000 Épinal. Tél. : 03 29 64 40 40

54 –

55 –

57 –

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

88 – 2, Voie Husson – B.P 79 – 88 198 Golbey Cedex. Tél. : 03 29 35 77 81 – Fax : 03 29 35 77 72.

54 -

55 -

57 -

Comité Départemental du Tourisme

88 – 7, rue Gilbert – 88008 Épinal Cedex. Tél. : 03 29 82 49 93

54 –

55 –

57 –

Comité Régional du Tourisme – Abbaye des Prémontrés – BP 97 – 54704 – Pont-à-Mousson Cedex. Tél. : 03 83 80 01 80

Direction Départementale de l'Équipement :

88 – 22 à 26 avenue Dutac – 88 026 Épinal Cedex. Tél. : 03 29 69 12 12 – Fax : 03 29 69 13 12
54 -
55 -
57 –

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales :
88 – 1 quartier de la Magdeleine – 88 026 Épinal Cedex. Tél. : 03 29 64 66 68 – Fax : 03 29 64 66 92
54 -
55 -
57 -

Direction Départementale des Services Vétérinaires :
88 – 4, avenue Rose Poirier 88000 Épinal. Tél. : 03 29 68 48 50 – Fax : 03 29 68 48 54 -
54 -
55 -
57 -

Bibliographie :

Collection de dossiers techniques "Créer une ferme pédagogique" et "Accueillir de nouveaux publics en ferme pédagogique et gîtes d'enfants - Union Bretonne du Tourisme rural - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne – Technopole Atalante Champeaux – CS 74223 – 35042 RENNES Cedex. Tél. : 02 23 48 27 73 – Fax : 02 23 48 27 48 – e-mail : ubtr@bretagne.chambagri.fr . Site : www.bretagnealaferme.com

"Connaître sa rentabilité" Source - Centre National de ressources du tourisme et du patrimoine rural.

Outils pédagogiques :

C.D.D.P : Centre Départemental de Documentation Pédagogique
88 – 2, rue de l'Ecole Normale – 88 000 Épinal. Tél. : 03 29 34 22 36 – Fax : 03 29 31 95 21.
54 –
55 –
57 –

C.I.D.I.L Centre interprofessionnel de documentation et d'informations laitières - 34, rue de Saint Petersburg – 75 382 PARIS
CEDEX : matériel pédagogique et documentation sur le lait et ses dérivés.

C.F.P.P.A de Châteaufarine - 10, rue François Villon – B.P 65809 – 25058 Besançon cedex 5 . Tél. : 03 81 41 96 40 – Fax : 03 81 41 96 50 – E-mail : cfppa.chateaufarine@educagri.fr

A.G.P.B Association générale de producteurs de blé et autres céréales : affiche, dépliants, brochure avec jeux pour les enfants.
Coordonnées : 8, avenue du Président Wilson – 75 116 PARIS – tél. : 01 44 31 10 00

APRIFEL – Fruits et légumes : brochures, affiches, jeux, coloriage, recettes, alphabet de santé. Coordonnées : 60, rue du Faubourg Poissonnière – 75 010 PARIS. Tél. : 01 49 49 15 15

C.I.V - Centre d'information des viandes - Coordonnées : 64, rue Taitbout – 75 009 PARIS. Tél. : 01 42 80 04 72

I.T.A.V.I - Institut technique de l'aviculture : brochures, affiches. Coordonnées : 4, rue de la Bienfaisance – 75 008 PARIS.
Tél. : 01 45 22 77 05

Bande dessinée "Dessine-moi un cochon" éditée par la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Les tribulations de la famille Duterroir de Delius.

Centre National de ressources – Bergerie Nationale de Rambouillet - Département Tourisme Rural et Education à l'Environnement – Parc du Château – 78 Rambouillet. Tél. : 01 61 08 68 11 – Fax : 01 61 08 68 75 –
E-mail : ae.fermepeda.bn@educagri.fr

